



**Effectifs**  
4 – 12 participants

# Agent de Sécurité Renforcé Armé Catégorie D

**Tarif**  
Nous  
contacter

RNCP37616

Certificateur : Union Française des Acteurs de Compétences en Sécurité

**Durée**

- 80 heures (examen inclus)

**Objectifs**

- La formation d'Agent de Sécurité Renforcé Armé (ASRA D) permet à un agent de sécurité privée de porter une arme s'il travaille dans des conditions où sa vie est mise en danger. Dans les cas où les missions n'exposent pas l'agent à un risque vital, celui-ci pourra porter une certaine catégorie d'armes non létales dites armes de force intermédiaire comme des générateurs aérosols incapacitants ou lacrymogènes, des tonfas ou des bâtons télescopiques.

**Compétences  
visées**

- Maîtriser le cadre juridique et de la réglementation spécifique pour faire face à toute situation, avec ou sans arme.
- Maîtriser des caractéristiques techniques liées au fonctionnement, à l'entretien, aux règles de sécurité, de stockage, de traçabilité et de transport des armes de catégories D.
- Maîtriser l'armement de catégorie D et l'utiliser professionnellement, en fonction de l'analyse du contexte.
- Analyser la situation, pour prévenir, dissuader et intervenir de manière adaptée, en utilisant son arme de manière graduée.
- Savoir utiliser son arme, de manière raisonnée, dans une situation stressante.

**Pré-requis**

Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité (ou actualisée avec une attestation MAC) et satisfaire aux tests d'aptitude aux compétences en activité privée de sécurité : connaissance et maîtrise du référentiel APS de 175h, chapitre 4, article 7 et 8 de l'arrêté du 27 juin 2017 modifié.

Être titulaire d'une autorisation préalable du CNAPS spécifique à l'agent de sûreté renforcé armé, délivrée par la Commission Locale d'Agrément et de Contrôle (CLAC).

Satisfaire aux conditions d'agrément (Livre VI).

Avoir satisfait aux tests de présélection

Avoir validé les tests de compréhension écrite et orale (Niveau B2)

Fournir un certificat médical de moins de 6 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition

Posséder un certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent, valide depuis moins de 2 ans.

**Public**

- Pour tous les agents de sécurité assurant une surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles ou dans les véhicules de transport public de personnes.

**Moyens  
pédagogiques**

- 2 sites d'entraînement (dojo), salles de cours, vidéoprojecteurs, ordinateurs, PC Sécurité.
- Matériels d'entraînement (tonfas et bâtons de défense télescopique, générateurs aérosols incapacitants ou lacrymogènes ≤ 100 ml, menottes, boucliers de percussion, paires de protège-tibias-pieds, coquilles de protection génitale, paires de gants de type MMA, ensemble de protection de type REDMAN, kit médical de secourisme tactique).

**Modalités d'  
évaluation**

- Evaluation UV1 et UV2 : 30 questions sous forme de QCM (45 " par question)
- Evaluation UV3 : Le candidat réalise un circuit décliné en ateliers d'une durée de 15 minutes. Il doit valider 52 critères minimum sur 67 définis dont 19 incontournables.
- Evaluation UV4 : Les candidats, en binôme, effectuent 2 rondes dynamiques, pratiques et scénarisées d'une durée de 15 minutes chacune. Chaque candidat est évalué en tant qu'agent leader et agent contact. Il doit valider 36 critères minimum sur 42 définis dont 27 incontournables.

SARL ZAMMIT FORMATION au capital de 1 000 euros

Espace Créa – Parc Technologique de Soye – 15 rue Galilée – 56270 PLOEMEUR

Tél. : 02 97 83 50 09 • Mob. : 06 13 60 85 04 • Mail : prometheeformationsecurite@gmail.com

Siret n° 92996293400014 Code NAF n° 8559 A - CNAPS : FOP-056-2025-04-24-20240953944 - Agrément ADEF TFP APS : 5609100801

Agrément préfectoral pour les formations incendie SSIAP 1 SSIAP 2 SSIAP 3 : 5612

Enregistré sous le numéro : 53561039856 auprès du préfet de la région Bretagne (ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)



Effectifs  
4 – 12 participants

# Agent de Sécurité Renforcé Armé Catégorie D

RNCP37616

Certificateur : Union Française des Acteurs de Compétences en Sécurité

Tarif  
Nous  
contacter

**TABLEAU DE SYNTHESE DU PROGRAMME DE FORMATION AGENT DE SECURITE RENFORCE ARME (ASRA D)**

BLOC DE COMPETENCE	LISTE DES UV	VOLUME HORAIRE
Maîtriser le cadre juridique de l'armement, les conditions d'exercice et d'usage pratique, en toute circonstance, des armes de catégorie D, et opérer en tactique avec une arme de catégorie D dans l'exercice d'agent de prévention et de sécurité	UV 1 : Maîtriser les différents cadres juridiques d'usage des armes de catégorie D et B	12 heures
	UV 2 : Maîtriser les caractéristiques techniques liées au fonctionnement, à l'entretien, aux règles de sécurité, de stockage, de traçabilité et de transport des armes de catégorie D	2 heures
	UV 3 – Pratiquer l'armement de catégorie D : Maniement des armes en sécurité, usages et techniques de garde et de déplacement à mains nues, avec armes de catégorie D	32 heures
	UV 4 – Tactique Générale : Savoir utiliser son arme et gérer un incident dans le strict respect de la gradation de la force en binôme et en équipe, avec les forces de l'ordre. Adapter la réaction à la menace. Agir en situation de stress, en cas d'inspection visuelle de bagages et de palpation	27 heures
	<b>Epreuve de certification armement catégorie D</b>	7 heures
	<b>Total</b>	80 heures

## PROFIL DU FORMATEUR

Formateur diplômé et à jour de sa formation continue

## FORMAT DE LA FORMATION

En inter : dans nos locaux à Ploemeur aux dates indiquées ci-dessus

En intra : dans vos locaux selon une planification définie avec vos services en amont

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laetitia ZAMMIT - Co-Dirigeante SARL ZAMMIT FORMATIONS